

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 09 juillet 2010 - 9 h 30

« Effets des réformes récentes sur les comportements de départ à la retraite »

<b>Document N°15</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Premiers résultats de l'enquête sur les motivations de départ à la  
retraite des nouveaux retraités au régime général**

*CNAV-DREES-DSS*

*Juin 2010*



Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique  
Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État  
Ministère de la santé et des sports



**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**

**Sous-direction 'observation de la solidarité'**

Bureau 'retraites'

Dossier suivi par : Nadine Barthélemy et Patrick Aubert

Tel : +33 (0) 1 40 56 81 88

Fax : +33 (0) 1 40 56 81 10

Mél : <mailto:nadine.barthelemy@sante.gouv.fr>

**Direction de la Sécurité sociale**

**Sous-direction des études et des prévisions financières'**

Bureau 6c 'études et évaluations'

Dossier suivi par : Marianne Cornu Pauchet et Julien Samak

Tel : +33 (0) 1 40 56 52 56

Mél : <mailto:marianne.cornu-pauchet@sante.gouv.fr>

**Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**

**Direction Statistiques et Prospective**

Pôle 'évaluation'

Dossier suivi par : Samia Benallah et Vincent Poubelle

Tel : +33 (0) 1 55 45 64 10

Mél : [samia.benallah@cnav.fr](mailto:samia.benallah@cnav.fr)

**Objet : Premiers résultats de l'enquête sur les motivations de départ des nouveaux retraités au régime général**

Cette note présente les premiers résultats d'une enquête sur les motivations de départ des nouveaux retraités de la CNAV qui ont pris leur retraite entre juin 2008 et juillet 2009. L'enquête a été réalisée par la CNAV, le COR, la DARES, la DG Trésor, la DREES et la DSS en février 2010.

Elle anticipe la parution, dans les mois qui viennent, d'une publication de la DREES, de la DSS et de la CNAV avec une analyse un peu plus approfondie des résultats.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- Une majorité des nouveaux retraités qui ont pris leur retraite entre juin 2008 et juillet 2009 sont partis dès qu'ils en ont eu la possibilité. Les motifs de départ les plus souvent invoqués sont le fait d'avoir atteint le droit au taux plein ou l'âge de 60 ans, ainsi que le souhait général de profiter de sa retraite le plus longtemps possible.
- Une partie des nouveaux retraités (22%) ont retardé leur départ par rapport à ce qu'il leur aurait été possible de faire. Cette décision s'explique le plus souvent par intérêt pour le travail ou pour conserver le salaire plus longtemps, plus que par désir d'accroître les droits à la retraite future.
- L'âge de 60 ans apparaît pour les nouveaux retraités comme l'âge de départ « idéal » (cité comme tel par près de la moitié des nouveaux retraités).
- Le taux plein et le cumul emploi-retraite sont les dispositifs les mieux connus des nouveaux retraités. Seuls 13% des retraités interrogés n'ont jamais entendu parler du cumul emploi-retraite et 19% n'ont jamais entendu parler du taux plein. Le fait d'atteindre le taux plein semble largement compter dans leur décision de partir à la retraite. A l'inverse, les dispositifs de décote et surcote sont mal connus, et l'attrait de la surcote n'a motivé que 17% de ceux qui ont bénéficié de ce dispositif. Pour ces derniers, c'est l'intérêt du travail et le niveau du salaire (généralement supérieur à celui de la retraite) qui restent les principales motivations de poursuite d'activité.

**Encadré : présentation de l'enquête « Motivations de départ à la retraite »  
et description de l'échantillon**

La COG État-CNAV prévoit la réalisation d'une enquête périodique en vue d'analyser les comportements de départ à la retraite des assurés, notamment au regard des dispositifs d'incitation à la prolongation d'activité existants (décote, surcote, cumul emploi-retraite,...). Un comité de pilotage associant la CNAV, le COR, la DARES, la DG Trésor, la DREES et la DSS a été constitué pour mettre en œuvre cette enquête.

Elle a été réalisée début 2010 par l'institut de sondage IPSOS. 3 000 personnes ont été interrogées par téléphone en février et mars 2010, parmi les 678 000 nouveaux retraités qui ont liquidé leur retraite de droit direct au régime général (CNAV) entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 30 juin 2009, quelle que soit la durée de cotisation au régime général qui leur ouvre ce droit à pension. Les modalités de tirage de l'échantillon et les pondérations effectuées sur les résultats veillent à respecter la représentativité des personnes interrogées par rapport à la population totale des nouveaux retraités de la CNAV, notamment sur le plan de leur situation au moment du départ : âge, statut (actif ou non), situation vis-à-vis du taux plein. Les données des réponses à l'enquête sont par ailleurs enrichies par des informations issues des fichiers administratifs de la CNAV.

Considérant que près de 80% des retraités touchent une pension de la CNAV, le champ couvert par cette enquête est largement représentatif de l'ensemble des nouveaux retraités. 42% des répondants à l'enquête sont des polypensionnés qui, au moment de leur départ à la retraite, étaient en emploi comme salariés du public ou comme indépendants.

56% des personnes interrogées étaient encore en emploi lorsqu'elles ont demandé leur retraite au régime général, et disposaient donc en principe d'une certaine liberté de choix quant à la date de leur départ. C'est surtout à ces personnes que l'enquête s'intéresse pour obtenir le plus d'informations sur ce qui a motivé leur décision. Une vingtaine de facteurs possibles (projets personnels, problèmes de santé, contraintes familiales, conditions de travail, incitations financières...) sont passés en revue et les nouveaux retraités sont invités à se positionner sur l'influence de chacun de ces facteurs sur leur propre décision de partir.

Pour ceux qui n'étaient plus en emploi au moment de leur départ à la retraite (chômage, préretraite, invalidité ou autre cas d'inactivité), des questions plus spécifiques visaient à distinguer les motifs, tout d'abord de leur cessation d'activité, puis de leur demande de liquidation. Tous les nouveaux retraités étaient ensuite interrogés sur leur connaissance des divers dispositifs d'incitation à la poursuite d'activité (décote, surcote, cumul emploi-retraite, retraite progressive). On a aussi cherché à déterminer quels rôles les dispositifs de décote et surcote ont pu jouer dans les décisions de départ, sachant que ces mécanismes n'ont, dans les faits, concerné qu'une minorité de nouveaux retraités, et donc également une minorité des personnes interrogées (84% étant parties avec une pension au taux plein, sans surcote ni décote).

**Répartition de la population par sexe, âge et type de départ**

âge de départ	<60 ans	60 ans	61 - 64 ans	>=65 ans	Total
<b>Total</b>	<b>68 669</b>	<b>385 271</b>	<b>91 703</b>	<b>132 776</b>	<b>678 419</b>
<b>en %</b>	<b>10%</b>	<b>57%</b>	<b>14%</b>	<b>20%</b>	<b>100%</b>
Hommes	8%	27%	7%	7%	49%
Femmes	2%	30%	6%	13%	51%
<b>par type de départ</b>					
taux plein par la durée	10%	35%	5%	1%	51%
taux plein âge par l'âge	0%	0%	0%	17%	17%
taux plein par la catégorie	0%	15%	1%	0%	17%
décote	0%	5%	1%	0%	6%
surcote	0%	2%	6%	2%	10%
<b>Par sexe et type de départ</b>					
<b>Hommes</b>					
taux plein par la durée	8%	18%	3%	1%	29%
taux plein par l'âge	0%	0%	0%	5%	5%
taux plein par la catégorie	0%	6%	1%	0%	7%
décote	0%	2%	0%	0%	2%
surcote	0%	1%	3%	2%	6%
<b>Total hommes</b>	<b>8%</b>	<b>27%</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>49%</b>
<b>Femmes</b>					
taux plein par la durée	2%	17%	2%	0%	22%
taux plein âge par l'âge	0%	0%	0%	12%	12%
taux plein par la catégorie	0%	9%	1%	0%	10%
décote	0%	3%	1%	0%	4%
surcote	0%	1%	2%	1%	4%
<b>Total femmes</b>	<b>2%</b>	<b>30%</b>	<b>6%</b>	<b>13%</b>	<b>51%</b>

## Près de deux tiers des retraités sont partis à l'âge souhaité

L'âge moyen réel de liquidation est de 61 ans (cf. tableau 1). Ceux qui n'étaient plus en emploi quand ils ont pris leur retraite sont partis plus tard que les autres, à près de 62 ans en moyenne, car une partie d'entre eux a attendu 65 ans pour liquider ses droits en évitant la décote.

L'âge « idéal » de départ à la retraite (en réponse à la question : « Dans l'idéal, à quel âge auriez-vous souhaité partir à la retraite ? ») est de 60 ans en moyenne, soit un an plus tôt que l'âge moyen réel de liquidation des droits. Pour les personnes qui n'étaient plus en emploi au moment de partir à la retraite, cet âge idéal déclaré est plus élevé : 61 ans. Cependant, il reste, pour cette population également, inférieur à l'âge réel de liquidation. Par ailleurs, pour près de la moitié des nouveaux retraités, l'idéal est de partir en retraite à 60 ans exactement. Un retraité sur quatre pense qu'il est souhaitable de partir avant cet âge, et 18% à 65 ans ou au-delà. La tranche 61-64 ans est la moins plébiscitée (9% seulement).

Enfin, trois nouveaux retraités sur quatre estiment qu'ils sont partis à la retraite dès qu'ils en ont eu la possibilité. 63% sont considèrent qu'ils sont partis à l'âge souhaité, 13% seulement pensent être partis plus tard et 22% plus tôt qu'ils ne le souhaitaient.

**Tableau 1 : souhaits des nouveaux retraités sur l'âge de départ**

	Situation juste avant le départ à la retraite		
	En emploi	Pas en emploi	Ensemble
Âge moyen réel de liquidation	61 ans	62 ans	61 ans
Âge moyen « idéal » de départ	60 ans	61 ans	60 ans
% de retraités partis dès que possible	70,9%	78,2%	74,1%
% de retraités partis à l'âge souhaité	65,3%	59,8%	62,9%

Champ : ensemble des nouveaux retraités ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2008 et juin 2009  
Source : enquête sur les motivations du départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DGT-DREES-DSS

## Principales motivations de départ pour les retraités qui étaient en emploi juste avant leur départ à la retraite

Parmi les motifs de départ<sup>1</sup> qui ont joué (« beaucoup » ou « assez ») dans la décision de partir pour les personnes qui sont passées directement de l'emploi à la retraite, les plus fréquemment cités sont le fait d'avoir atteint le taux plein (71 % des nouveaux retraités, dont 49% pour lesquels ce motif a beaucoup joué), le désir de profiter de sa retraite le plus longtemps possible (67 %, dont 47 % « beaucoup ») et le fait d'avoir atteint l'âge de 60 ans (51 %, dont 37 % pour lesquels ce motif a beaucoup joué) (cf. graphique 1).

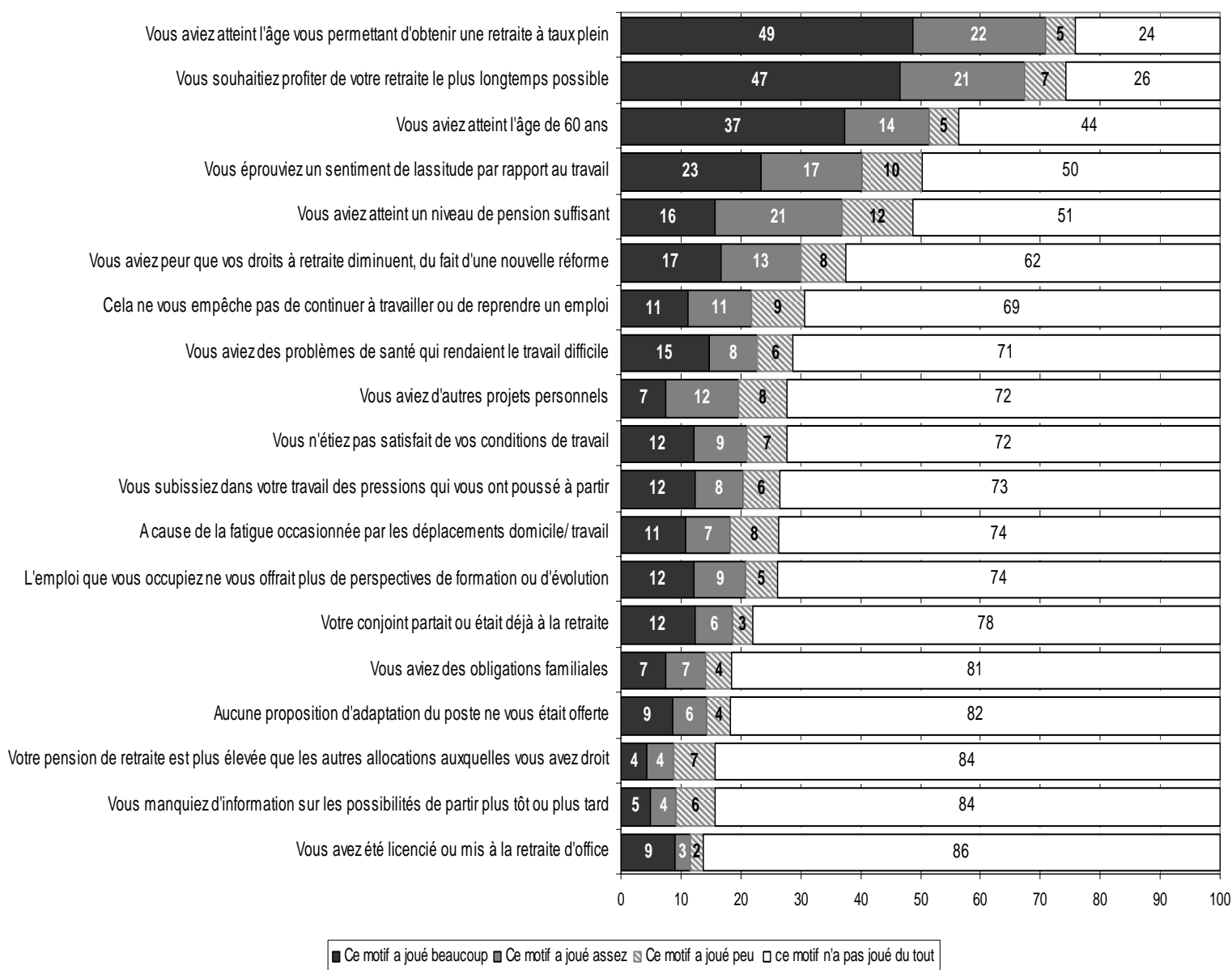
Parmi les facteurs liés au travail, c'est également un motif général de lassitude vis-à-vis du travail qui est le plus souvent évoqué (40 % des nouveaux retraités, dont 23 % pour lesquels ce motif a beaucoup joué), alors que les motifs liés aux circonstances particulières de l'emploi occupé sont relativement moins souvent cités : absence de perspective d'évolution (21 %), insatisfaction vis-à-vis des conditions de travail (21 %), pressions de l'employeur incitant au départ (20 %), absence de propositions d'adaptation du poste ou des horaires de travail (14 %), licenciement ou mise à la retraite d'office (12 %).

De même, les motivations relevant de projets ou de problèmes personnels précis sont cités comme ayant beaucoup ou assez joué par moins d'un quart des répondants (problèmes de santé rendant le travail difficile : 23 %; suivre son conjoint : 19 %; autres projets personnels : 20 %; obligations familiales : 14 %).

Concernant l'influence des réformes en cours ou annoncées, il faut noter que la peur d'une nouvelle réforme qui risquerait de réduire leurs droits a joué un rôle dans la décision de départ de 30 % des nouveaux retraités. La possibilité de cumuler emploi et retraite, dont le dispositif de cumul a été assoupli à partir de janvier 2009, semble par ailleurs également avoir joué, puisque près d'un tiers des nouveaux retraités ont signalé que cette possibilité a joué dans leur décision de partir à la retraite.

<sup>1</sup> Plusieurs des différents motifs proposés (dans un ordre aléatoire) peuvent avoir été retenus par les répondants à l'enquête et, en pratique, la plupart des répondants en ont effectivement retenus plusieurs motifs. A ce stade descriptif de l'analyse, il n'est donc pas possible d'identifier un éventuel motif « principal » de départ à la retraite pour les nouveaux retraités, si tant est qu'un tel motif principal existe.

**Graphique 1 : Motivations du départ à la retraite des retraités en emploi avant leur départ à la retraite**  
(plusieurs réponses possibles)



*Lecture : 49 % des nouveaux retraités qui étaient encore en emploi au moment de leur départ à la retraite ont répondu que le fait d'avoir atteint le taux plein avait beaucoup joué dans leur décision de partir à la retraite, 22 % qu'il avait assez joué, 5 % qu'il avait peu joué et 24% qu'il n'avait pas joué du tout.*

*Champ : retraités qui étaient encore en emploi au moment de leur départ à la retraite*

*Source : enquête sur les motivations du départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DGT-DREES-DSS*

Afin d'analyser plus en détail ces résultats, certains motifs de départ à la retraite ayant trait à la même problématique peuvent ensuite être regroupés. Ainsi, un certain nombre des motifs de départ proposés sont relatifs au rapport au travail et à l'emploi occupé, d'autres ont trait à la législation en matière de retraite (âge, taux plein, réformes...), d'autres sont de nature personnelle (projets personnels, conjoint, obligations familiales), d'autres encore sont d'ordre financier (niveau de retraite et autres revenus). Ainsi, un ou plusieurs des trois motifs personnels ont joué (beaucoup ou assez) pour 39 % des répondants (avec respectivement, 18 %, 14 % et 19 % pour chacun de ces trois motifs). De même, la part des assurés pour lesquels un motif financier a joué (niveau de pension suffisant et/ou pension plus élevée que les autres revenus) est de 40 % (respectivement 37 % et 8 %). En ce qui concerne la relation au travail, qui est en cause dans huit des motifs proposés, la proportion totale de répondants pour lesquels un ou plusieurs de ces huit motifs ont joué (beaucoup ou assez) est de 65%.

## **Les motifs de cessation d'activité et de liquidation de ceux qui n'étaient plus en emploi**

Un peu moins de la moitié des nouveaux retraités du régime général n'étaient déjà plus en emploi au moment de liquider leurs droits à la retraite. Ces personnes constituent une population assez hétérogène : chômeurs, invalides, bénéficiaires d'une préretraite ou anciens salariés qui n'ont plus exercé d'activité depuis longtemps. 34 % d'entre eux avaient cessé de travailler depuis plus de 10 ans.

Les motivations de cessation d'emploi des personnes sorties très précocement de l'emploi ont relativement peu de sens dans le cadre d'analyse de la problématique des retraites. Dans ce qui suit, le champ est donc restreint aux personnes sorties de l'emploi à 50 ans ou après (ce qui conduit à écarter de l'échantillon 5 % des hommes et 24 % des femmes).

Pour ces personnes, les motifs et circonstances associés à la cessation d'emploi et à la liquidation des droits peuvent être distincts, puisqu'il s'agit d'événements séparés dans le temps. Les questions ont donc été distinguées et posées successivement pour chacun de ces deux événements dans l'enquête.

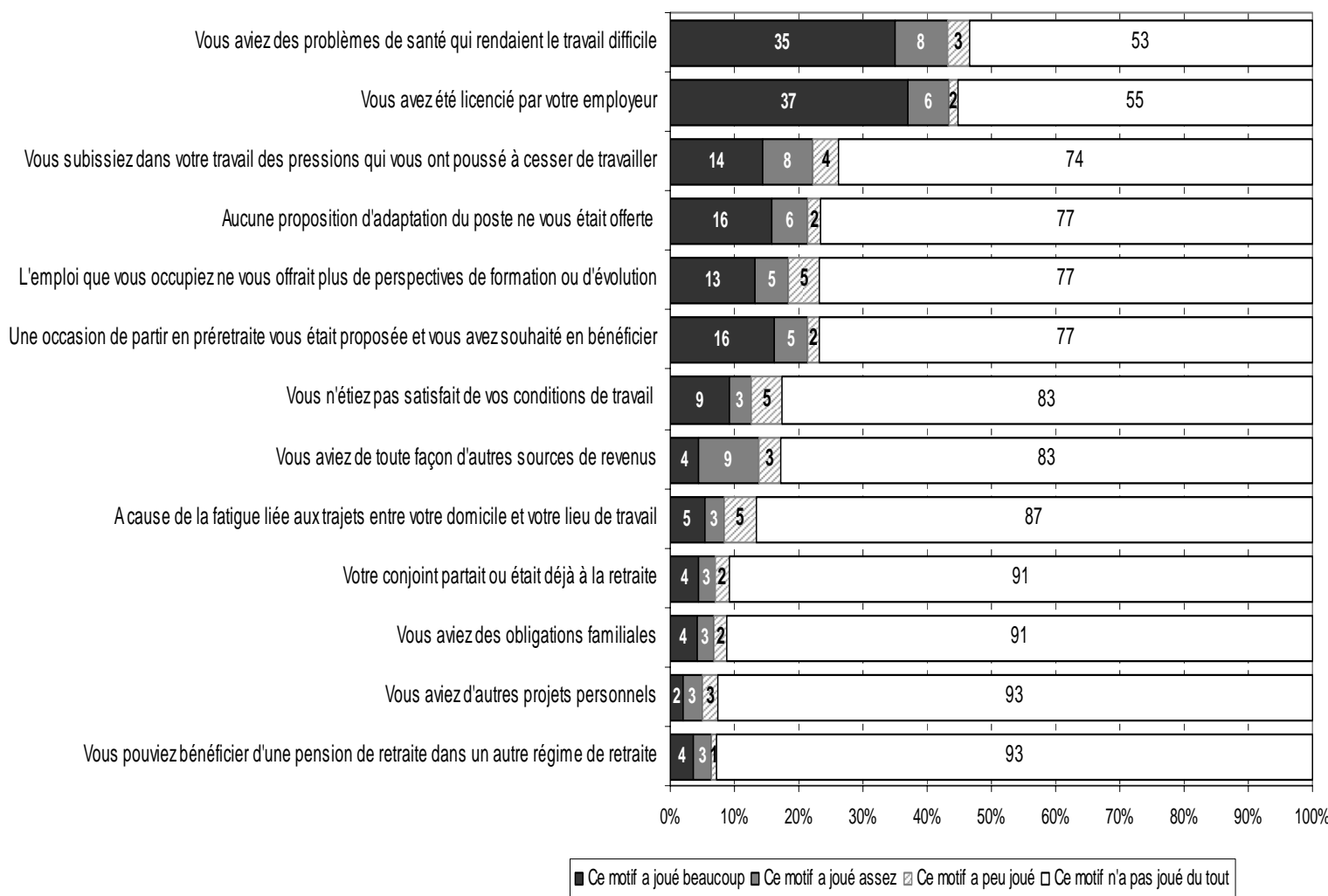
### La cessation d'emploi

65 % des personnes qui n'étaient plus en emploi au moment de liquider leurs droits à la retraite considèrent qu'ils ont été contraints de cesser de travailler contre 35 % de répondants pour lesquels la cessation d'emploi est considérée comme une décision de leur part.

Les motifs les plus fréquents sont les « problèmes de santé qui rendaient le travail difficile » et les licenciements, qui ont joué (beaucoup ou assez) dans la cessation d'emploi de 40 % et 36 % des personnes interrogées respectivement (cf. graphique 2). Différents motifs liés au dernier poste de travail occupé sont également cités chacun par 10 à 20 % des répondants (absence de perspective d'évolution et de propositions d'adaptation du poste, pressions poussant au départ).

Compte tenu de la multiplicité des motifs proposés, certains peuvent être regroupés pour l'interprétation des résultats. Ainsi, les motifs personnels (conjoint, projets personnels, obligations familiales) ont joué (beaucoup ou assez) dans la cessation d'emploi pour 16 % des personnes interrogées. L'ensemble des six motifs liés au travail (y compris licenciement) ont concerné (beaucoup ou assez) 68 % des répondants. Les motifs financiers (autres revenus, préretraite, autre pension de retraite) ont joué dans 32 % des cas.

**Graphique 2 : Motifs de cessation d'emploi lorsque celle-ci n'a pas été directement suivie par un départ à la retraite (plusieurs réponses possibles)**



*Lecture : 35 % des nouveaux retraités qui n'étaient plus en emploi au moment de leur départ à la retraite ont répondu que les problèmes de santé avaient beaucoup joué au moment de la cessation définitive d'emploi, 8 % qu'ils avaient assez joué, 3 % qu'ils avaient un peu joué et 53% que ce facteur n'avait pas joué du tout.*

*Champ : retraités qui n'étaient plus en emploi lors de leur départ à la retraite, mais sont sortis de l'emploi après 50 ans.*

*Source : enquête sur les motivations du départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DGT-DREES-DSS*

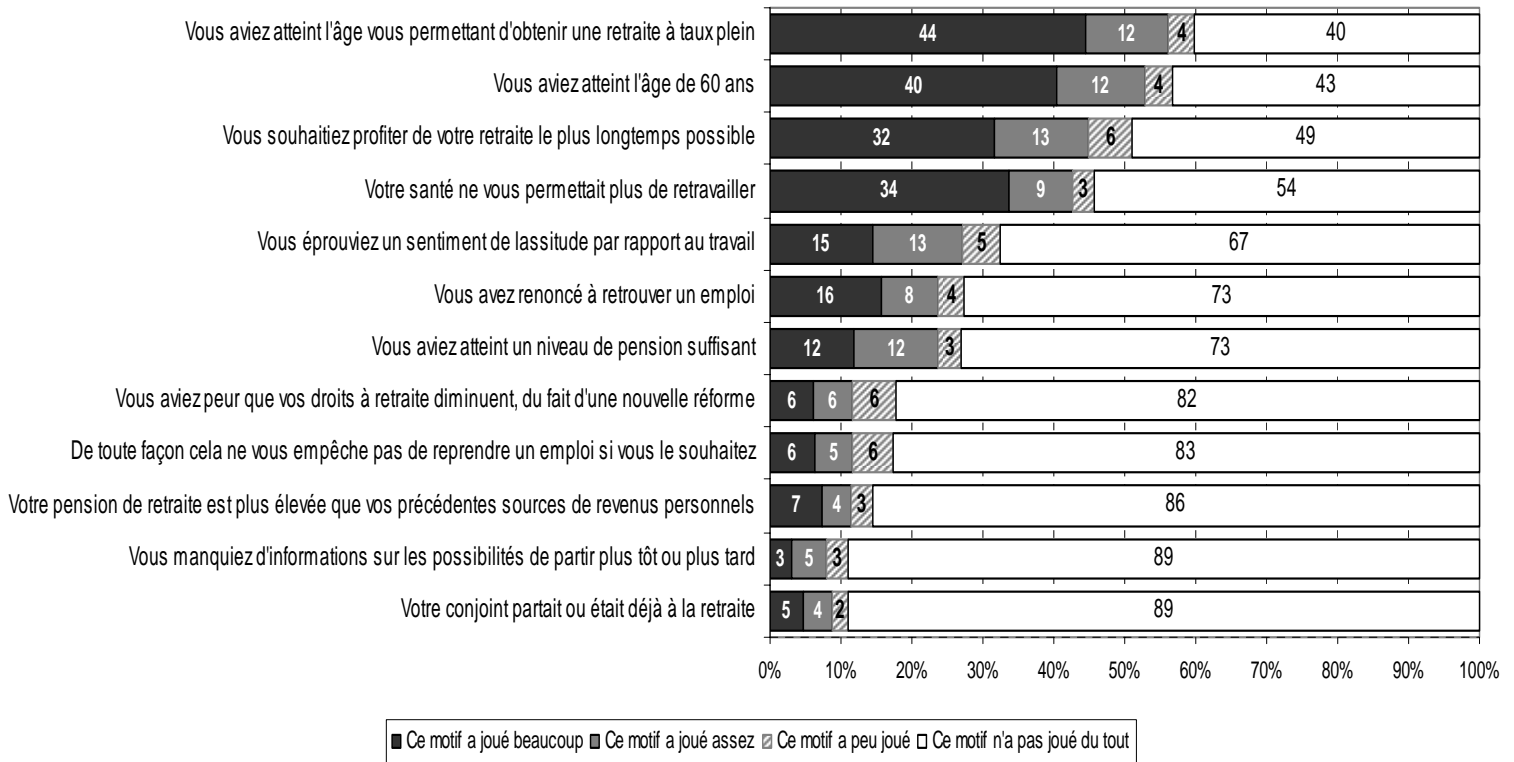
### La liquidation des droits

Les retraités qui n'étaient plus en emploi au moment où ils ont pris leur retraite sont malgré tout, pour la plupart, partis avec le taux plein : d'après les données de la CNAV, 35% avaient validé la durée d'assurance nécessaire, 32% bénéficiaient du taux plein à 60 ans au titre de l'inaptitude au travail, et 26% ont attendu d'avoir 65 ans pour partir sans décote. Seuls 7% ont demandé leur retraite avec une décote avant 65 ans.

Les principales motivations de leur demande de liquidation sont donc l'atteinte du taux plein ou de l'âge de 60 ans (cf. graphique 3). Mais l'impossibilité de retravailler, pour des raisons de santé ou devant les difficultés de retrouver un emploi, fait aussi partie des raisons qui ont compté au moment de leur décision. Pour une partie de ceux qui n'étaient plus en activité, le découragement par rapport à la recherche d'un emploi a donc pu jouer dans la décision de faire valoir leurs droits à la retraite.

En regroupant certains motifs de même nature, il apparaît ici encore que les motifs liés à la législation en matière de retraite sont cités le plus souvent (73 % pour âge de 60 ans, âge du taux plein, réformes futures, maque d'information, cumul), et que les deux motifs liés au travail (lassitude et renoncement) ont joué dans la décision de liquidation de 42 % des répondants qui n'étaient plus en emploi au moment de liquider leur retraite au régime général.

**Graphique 3 : Motifs de liquidation des droits à la retraite pour les personnes qui n'étaient déjà plus en emploi (plusieurs réponses possibles)**



*Lecture : 44 % des nouveaux retraités qui n'étaient plus en emploi au moment de leur départ à la retraite ont répondu que le fait d'avoir atteint le taux plein avait beaucoup joué dans leur décision de liquider leurs droits, 12 % qu'il avait assez joué, 4 % qu'il avait peu joué et 40% que ce facteur n'avait pas joué du tout.*

*Champ : retraités qui n'étaient plus en emploi lors de leur départ à la retraite, mais qui sont sortis de l'emploi après 50 ans*  
*Source : enquête sur les motivations du départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DGT-DREES-DSS*



## Le rôle des dispositifs d'incitation à la poursuite d'activité

### La connaissance des dispositifs

Les dispositifs relatifs aux systèmes de retraite les plus connus des nouveaux retraités sont le taux plein (61% savent de quoi il s'agit) et le cumul emploi retraite (57% savent de quoi il s'agit). La décote (33% des retraités savent de quoi il s'agit) et la surcote (25% savent de quoi il s'agit) sont plus mal connus, au moins en ces termes. Afin de ne pas influencer la réponse des nouveaux retraités, les enquêteurs avaient pour consigne de ne pas donner de définition : il est donc possible que le principe des dispositifs de décote et de surcote ait été connu des nouveaux retraités, même si leur nom ne l'était pas<sup>2</sup>.

**Tableau 2 : répartition des retraités selon leur connaissance des dispositifs**

	taux plein	décote	surcote	cumul emploi/retraite	retraite progressive
vous n'en avez jamais entendu parler	19%	44%	56%	13%	35%
vous en avez entendu parler sans bien savoir de quoi il s'agit	20%	23%	19%	30%	36%
vous savez de quoi il s'agit	61%	33%	25%	57%	29%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Champ : ensemble des nouveaux retraités ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2008 et juin 2009

Source : enquête sur les motivations du départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DGT-DREES-DSS

### Rôle de la décote et de la surcote dans les décisions de départ

6% des nouveaux retraités ont subi une décote. Parmi eux, 25% considèrent qu'ils n'avaient pas la possibilité de retarder leur départ pour l'éviter. Les autres n'étaient pas au courant (13%), pensaient que la baisse de pension n'était pas importante (45%), ou ne voulaient pas différer leur départ à cause de la décote, pour une autre raison que celles qui étaient proposées dans l'enquête.

10% des retraités sont partis avec une surcote, mais seulement 17% d'entre eux disent avoir prolongé leur activité dans le but de profiter de cette dernière. Les autres ont continué à travailler pour d'autres raisons, et 12% ne savaient pas qu'ils bénéficiaient d'une surcote.

On retrouve le même manque d'intérêt pour le dispositif de la surcote chez les retraités partis avec le taux plein et qui, encore en emploi au moment de leur départ, auraient pu, en principe, prolonger leur activité pour bénéficier d'une surcote. 60% d'entre eux ne voyaient pas l'intérêt de retarder leur départ pour bénéficier d'une surcote, parce que le niveau de leur pension leur paraissait suffisant ou parce que l'augmentation de pension due à la surcote leur paraissait trop faible, et 14% n'étaient pas au courant de cette possibilité.

**Tableau 3 : Attitude des retraités partis avec une décote (une seule réponse possible)**

Vous ne saviez pas que vous auriez une décote	12%
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	25%
La perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante	45%
Autres raisons	18%

**Tableau 4 : Attitude des retraités partis avec une surcote (une seule réponse possible)**

Vous ne saviez pas que vous auriez une surcote	12%
Vous vouliez augmenter votre pension grâce à la surcote	17%
Vous aviez envie de continuer à travailler, pour d'autres raisons	61%
Autres raisons	10%

<sup>2</sup> S'agissant de la décote en particulier, l'expression généralement utilisée par les techniciens-conseil de la CNAV est « taux minoré ».

**Tableau 5 : Attitude des retraités partis au taux plein vis-à-vis de la surcote**  
(une seule réponse possible)

Vous ne saviez pas que vous pouviez avoir une surcote	14%
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	19%
Le niveau de votre pension vous paraissait suffisant	28%
L'augmentation liée à la surcote était insuffisante	32%
Autres raisons	8%

Champ : nouveaux retraités ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2008 et juin 2009, partis avec décote (tableau 3), surcote (tableau 4) ou bien partis au taux plein au titre de la durée, sans décote ni surcote, et en étant toujours en emploi au moment de partir à la retraite (tableau 5)

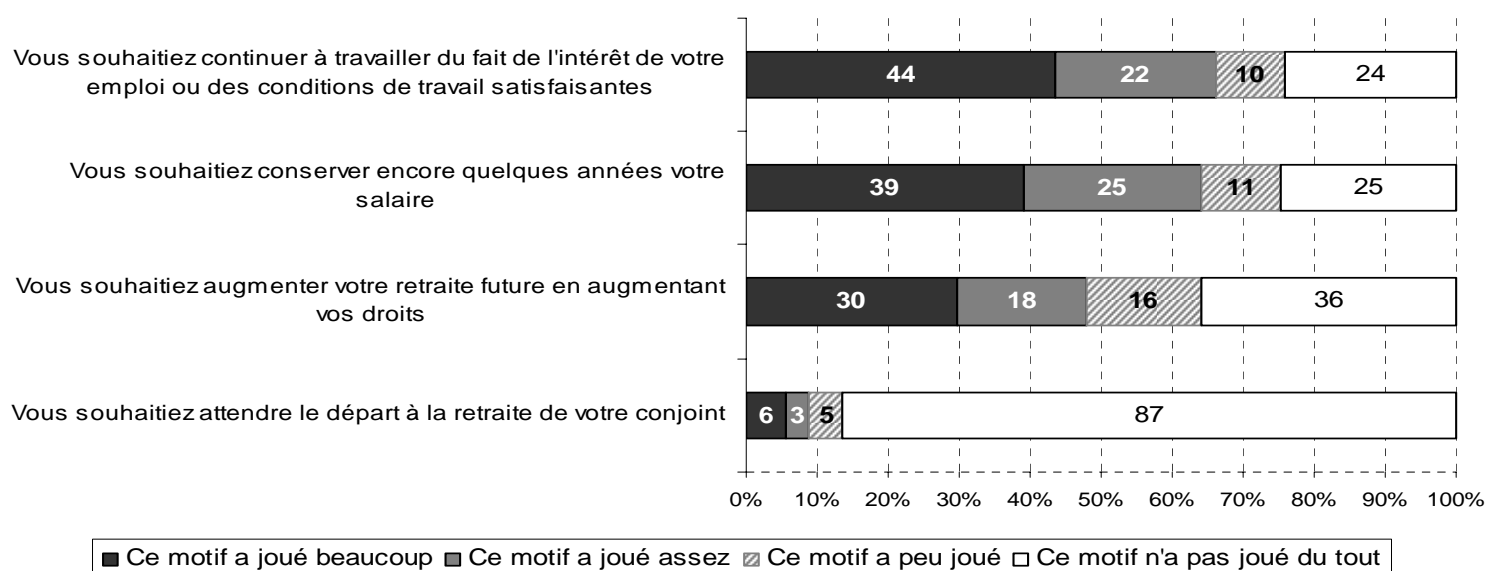
Source : enquête sur les motivations du départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DGT-DREES-DSS

### Les motivations de prolongation d'activité

22% des retraités ont déclaré qu'ils n'étaient pas partis dès qu'ils en avaient eu la possibilité, mais plus tard. La moitié d'entre eux ont effectivement bénéficié d'une surcote, les autres atteignant le taux plein (3% seulement ont subi une décote).

Interrogés sur les motifs qui les avaient poussés à retarder leur départ, ils sont 66% à déclarer parmi ces motifs (beaucoup ou assez) l'intérêt de leur emploi, et 64% le désir de conserver leur salaire. Un peu moins de la moitié d'entre eux ont prolongé leur activité dans l'idée d'augmenter le niveau de leur future retraite (la surcote n'étant pas le seul mécanisme permettant d'augmenter le niveau de la retraite : cf. notamment acquisition de points supplémentaires dans les régimes complémentaires). Ces réponses semblent suggérer que, pour les retraités partis en 2008 et 2009, le choix de rester en activité est bien souvent motivé par l'intérêt du travail, et que parmi les motivations financières, le souhait de conserver quelques temps son salaire est plus fréquemment mentionné que les dispositifs d'incitation comme la surcote.

**Graphique 4 : Motivations de la prolongation d'activité** (plusieurs réponses possibles)



Lecture : 44 % des personnes ont répondu que le souhait de continuer à travailler du fait de l'intérêt de l'emploi occupé avait beaucoup joué dans leur décision de partir plus tard que le minimum possible, 22 % qu'il avait assez joué, et 10 % qu'il avait peu joué, les autres ayant répondu que ce facteur n'avait pas joué du tout.

Champ : retraités qui étaient en activité au moment de leur départ et qui ont déclaré qu'ils n'étaient pas partis dès qu'ils en ont eu la possibilité, mais plus tard

Source : enquête sur les motivations du départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DGT-DREES-DSS



## Enquête

# Motivations du départ à la retraite

Bonjour,

Je suis .... de l'institut de sondage Ipsos.

Je désire parler à ...

Vous avez récemment reçu un courrier de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) vous proposant de participer à une étude statistique organisée en partenariat avec d'autres organismes sur les motivations de départ à la retraite.

Pourriez-vous me consacrer une quinzaine de minutes pour participer à cette étude ?

**A1] A propos du moment de votre départ à la retraite, êtes-vous parti ... ?**

dès que vous en avez eu la possibilité

plus tard

mis en « ne sait pas » quand la personne n'a pas eu le choix (mise en retraite imposée)

**A2] Était-ce ... ?**

A l'âge que vous souhaitiez

Plus tôt que souhaité

Plus tard que souhaité

**A3] Dans l'idéal, à quel âge auriez-vous souhaité partir à la retraite ?**

*Quantité en clair ou ne sait pas*

**B1] Juste avant votre départ à la retraite, disposiez-vous de revenus personnels tels qu'un salaire, un revenu d'activité, une allocation, une rente etc. ?**

ENQ : TOUS LES REVENUS REGULIERS DOIVENT ETRE PRIS EN COMPTE Y COMPRIS LES RENTES, LES LOYERS RECUS EN TANT QUE PROPRIETAIRE ...

oui

non

Si B1 = oui poser B2

**B2] Si vous pensez à votre montant total de retraite (y compris votre retraite complémentaire), par comparaison à vos revenus personnels juste avant de partir en retraite, diriez-vous que cela représente pour vous ... ?**

ENQ : CITER , LE CAPITAL PROFESSIONNEL VENDU PAR LES INDEPENDANTS AU MOMENT DE LEUR DEPART A LA RETRAITE, NE DOIT PAS ETRE COMPTE DANS LES REVENUS

une baisse importante de votre revenu personnel

une baisse légère de votre revenu

une hausse de votre revenu

un niveau de revenu globalement similaire

**B3a] Au sein de votre foyer, disposez-vous d'autres revenus que vos revenus personnels (revenus du conjoint par exemple) ?**

oui

non

si B3a = oui et B1 =oui, poser B3

**B3] Par rapport à l'ensemble des revenus actuels de  votre foyer, diriez-vous que votre départ à la retraite représente ... ?**

ENQ : CITER, EN CAS DE DOUTE, PRECISER : SI LE CONJOINT EST PARTI EN RETRAITE A LA MÊME PERIODE, ON TIEN COMPTE DANS LES REVENUS DU FOYER DE SES REVENUS DEPUIS SA RETRAITE

à peu près le même impact que sur vos revenus personnels

un impact atténué

peu d'impact, car vos revenus personnels ne représentent qu'une petite partie des revenus de votre foyer

si question pas comprise, mis en « ne sait pas »

Si B3a=oui et B1=non, poser B3c

**B3c] Par rapport à l'ensemble des revenus actuels de votre foyer, diriez-vous que votre départ à la retraite représente ... ?**

**ENQ : CITER, EN CAS DE DOUTE, PRECISER : SI LE CONJOINT EST PARTI EN RETRAITE A LA MÊME PERIODE, ON TIENT COMPTE DANS LES REVENUS DU FOYER DE SES REVENUS DEPUIS SA RETRAITE**

une hausse sensible de revenu

peu d'impact, car votre pension de retraite ne représente qu'une petite partie des revenus de votre foyer

**C1] Quelle était votre situation juste avant votre départ à la retraite ?**

**ENQ : CITER**

actif, en poste (y compris retraite progressive)

chômage (y compris chômage en dispense de recherche d'emploi)

préretraite

invalidité ou maladie

autre situation d'inactivité

Si C1=1 POSER C2

**C2] Étiez-vous ... ?**

salarié dans le secteur privé

salarié dans le secteur public

indépendant

**C3] Disposez-vous d'un droit à la retraite dans un autre régime de base que la CNAV (par exemple le régime agricole, un régime de la fonction publique ou un régime d'indépendant) ?**

**ENQ : NE PAS CITER, SI OUI CITER LES CODES 1,2,3**

**NE PAS PRENDRE EN COMPTE LES DROITS A LA RETRAITE DANS LES REGIMES COMPLEMENTAIRES, NI LES PENSIONS DE REVERSION**

Oui, et vous l'aviez déjà liquidé par le passé

Oui, et vous l'avez liquidé en même temps que votre droit à la retraite à la CNAV

Oui, mais vous comptez le liquider plus tard

Non

MODULE D- Motivations du départ en retraite

**ENQ : EN CAS DE DOUTE, PRECISER : LES QUESTIONS QUI SUIVENT PORTENT SUR LE PREMIER DEPART A LA RETRAITE (QUI PEUT AVOIR EU LIEU DANS UN AUTRE REGIME QUE LA CNAV)**

Si C1=1 et A1 = 2 poser D1 et D1b

**D1] Parlons d'abord de vos dernières années d'activité. Vous avez dit que vous n'êtes pas parti dès que vous en avez eu la possibilité mais plus tard.**

**Dans quelle mesure les facteurs suivants ont-ils joué dans votre décision de retarder votre départ à la retraite ?**

**Ce facteur a-t-il joué dans votre décision de retarder votre départ à la retraite ?**

beaucoup

assez

peu

pas du tout

**(ordre des facteurs aléatoire) :**

Vous souhaitiez augmenter votre retraite future en augmentant vos droits

Vous souhaitiez conserver encore quelques années votre salaire

Vous souhaitiez continuer à travailler du fait de l'intérêt de votre emploi ou des conditions de travail satisfaisantes

Vous souhaitiez attendre le départ à la retraite de votre conjoint

Si C1=1 et A1 = 2 poser D1b

**D1b] Un autre facteur a-t-il joué dans votre décision de retarder votre départ à la retraite ?**

oui

non

Si d1b = oui poser d1c

**D1c] Lequel ?**

**ENQ : NOTER EN CLAIR, RELANCER SUR LE CONTENU SI NECESSAIRE**

**D2] Si C1=1 et A1=2 : Parlons maintenant de votre départ à la retraite. Je vais**

**Si C1=1 et A1=1 : Je vais maintenant vous citer différentes raisons qui peuvent inciter à partir à la retraite et vous me direz si, dans votre cas, cela a joué dans votre décision de partir? Il se peut que certains facteurs ne vous concernent pas : dans ce cas, répondez-moi simplement qu'ils n'ont pas joué du tout.**

**Ce facteur a-t-il joué dans votre cas ?**

- beaucoup
- assez
- peu
- pas du tout

**(ordre des facteurs aléatoire) :**

1. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous aviez atteint l'âge de 60 ans
2. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous aviez atteint l'âge vous permettant d'obtenir une retraite à taux plein
3. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous aviez des problèmes de santé qui rendaient le travail difficile
4. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous souhaitiez profiter de votre retraite le plus longtemps possible
5. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que votre conjoint partait ou était déjà à la retraite.
6. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que l'emploi que vous occupiez ne vous offrait plus de perspectives de formation ou d'évolution
7. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous n'étiez pas satisfait de vos conditions de travail dans l'emploi que vous occupiez
8. Vous avez décidé de partir à la retraite parce qu' aucune proposition d'adaptation du poste (par exemple des horaires aménagés ou une redéfinition du travail effectué, etc.) ne vous était offerte dans l'emploi que vous occupiez
9. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous avez d'autres projets personnels (engagements associatifs, projet artistique, etc.)
10. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous avez des obligations familiales (parent ou conjoint dépendant, enfants ou petits-enfants dont vous devez vous occuper, etc.)
11. Vous avez été licencié ou mis à la retraite d'office par votre employeur
12. Vous avez décidé de liquider votre droit à retraite, car de toute façon cela ne vous empêche pas de continuer à travailler ou de reprendre un emploi si vous le souhaitez
13. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous aviez peur que vos droits à retraite diminuent, du fait d'une nouvelle réforme, si vous partiez plus tard
14. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que votre pension de retraite est plus élevée que les autres allocations ou prestations auxquelles vous avez droit
15. Vous êtes parti à la retraite à cette année, faute d'information sur les possibilités de partir plus tôt ou plus tard
16. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous aviez atteint un niveau de pension suffisant
17. Vous avez décidé de partir à la retraite parce que vous éprouviez un sentiment de lassitude par rapport au travail
18. Vous avez décidé de partir à la retraite à cause de la fatigue occasionnée par les déplacements entre votre domicile et votre lieu de travail
19. Vous subissiez dans votre travail des pressions qui vous ont poussé à partir

Si C1=1 poser D2b

D2b] Un autre facteur a-t-il joué dans votre décision de partir à la retraite ?

- oui
- non

Si d2b = oui poser d2c

## D2c] Lequel ?

ENQ : NOTER EN CLAIR, RELANCER SUR LE CONTENU SI NECESSAIRE

Si C1 <>1 poser D3a1 + d3a2 +d3

**D3a1] Parlons d'abord de vos dernières années d'emploi. Vous avez dit que vous n'étiez plus en activité quand vous avez pris votre retraite.**

**En quelle année avez-vous cessé de travailler ?**

*Quantité en clair*

Mis aussi en « ne sait pas » les personnes n'ayant jamais travaillé (mères au foyer de 3 enfants ou +, invalides)

**D3a2] D'une manière générale, diriez-vous de votre fin d'activité qu'il s'agit plutôt d'une décision de votre part ou plutôt d'une contrainte ?**

Vous avez décidé de cesser de travailler

Vous avez été contraint de cesser de travailler

**D3] Je vais maintenant vous citer différentes raisons qui peuvent conduire à cesser de travailler et vous me direz dans quelle mesure ces facteurs ont joué dans votre cas. Il se peut que certains facteurs ne vous concernent pas : dans ce cas, répondez-moi simplement qu'ils n'ont pas joué du tout.**

**Ce facteur a-t-il joué dans votre cas ?**

beaucoup

assez

peu

pas du tout

**(ordre des facteurs aléatoire) :**

1. Vous avez cessé de travailler parce que vous avez été licencié par votre employeur
2. Vous subissiez dans votre travail des pressions qui vous ont poussé à cesser de travailler
3. Vous avez cessé de travailler parce que vous aviez des problèmes de santé qui rendaient le travail difficile
4. Vous avez cessé de travailler parce que votre conjoint partait ou était déjà à la retraite
5. Vous avez cessé de travailler parce qu'une occasion de partir en préretraite vous était proposée et vous avez souhaité en bénéficier
6. Vous avez cessé de travailler parce que l'emploi que vous occupiez ne vous offrait plus de perspectives de formation ou d'évolution
7. Vous avez cessé de travailler parce que vous n'étiez pas satisfait de vos conditions de travail dans l'emploi que vous occupiez
8. Vous avez cessé de travailler parce qu'aucune proposition d'adaptation du poste (par exemple des horaires aménagés ou une redéfinition du travail effectué, etc.) ne vous était offerte dans l'emploi que vous occupiez
9. Vous avez cessé de travailler parce que vous aviez d'autres projets personnels (engagements associatifs, projet artistique, etc.)
10. Vous avez cessé de travailler parce que vous aviez des obligations familiales (parent ou conjoint dépendant, enfants ou petits-enfants dont vous deviez vous occuper, etc.)
11. Vous avez cessé de travailler parce que vous aviez de toute façon d'autres sources de revenus (revenus du conjoint, épargne, etc.)
12. Vous avez cessé de travailler parce que vous pouviez bénéficier d'une pension de retraite dans un autre régime de retraite (par exemple un régime de la fonction publique ou d'indépendant)
13. Vous avez cessé de travailler à cause de la fatigue liée aux trajets entre votre domicile et votre lieu de travail

Si C1 <>1 poser D3b

**D3b] Un autre facteur a-t-il joué lorsque vous avez cessé de travailler?**

oui

non

Si d3b = oui poser d3c

**D3c] Lequel ?**

**ENQ : NOTER EN CLAIR, RELANCER SUR LE CONTENU SI NECESSAIRE**

Si C1 <>1 poser D4

**D4] Parlons maintenant de votre départ à la retraite proprement dit. Je vais vous citer différentes raisons qui peuvent inciter à prendre sa retraite et vous me direz si, dans votre cas, cela a joué dans votre décision de liquider vos droits à retraite? Il se peut qu'un des facteurs que je vais vous citer ne vous concerne pas : dans ce cas, répondez-moi simplement qu'il n'a pas joué du tout.**

**Ce facteur a-t-il joué dans votre cas ?**

- beaucoup
- assez
- peu
- pas du tout

**(ordre des facteurs aléatoire) :**

1. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que vous aviez atteint l'âge de 60 ans
2. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que vous aviez atteint l'âge vous permettant d'obtenir une retraite à taux plein
3. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que votre santé ne vous permettait plus de retravailler
4. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que vous souhaitiez profiter de votre retraite le plus longtemps possible
5. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que votre conjoint partait ou était déjà à la retraite
6. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que vous avez renoncé à retrouver un emploi
7. Vous avez liquidé vos droits à retraite, car de toute façon cela ne vous empêche pas de reprendre un emploi si vous le souhaitez
8. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que vous aviez peur que vos droits à retraite diminuent, du fait d'une nouvelle réforme, si vous partiez plus tard
9. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que votre pension de retraite est plus élevée que vos précédentes sources de revenus personnels (c'est-à-dire votre salaire ou allocation juste avant de partir à la retraite)
10. Vous avez décidé de liquider vos droits cette année, faute d'informations sur les possibilités de partir plus tôt ou plus tard
11. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que vous aviez atteint un niveau de pension suffisant
12. Vous avez décidé de liquider vos droits parce que vous éprouviez un sentiment de lassitude par rapport au travail

Si C1 <>1 poser D4b

**D4b] Un autre facteur a-t-il joué dans votre décision de liquider vos droits ?**

- oui
- non

Si d4b = oui poser d4c

**D4c] Lequel ? ENQ : NOTER EN CLAIR, RELANCER SUR LE CONTENU SI NECESSAIRE**

**Top 4** MODULES E et F– Connaissance des dispositifs de retraite

**E1] Nous allons maintenant parler des dispositifs de retraite existants. Je vais vous citer plusieurs notions, et pour chacune vous me direz si vous n'en avez jamais entendu parler, si vous en avez entendu parler sans bien savoir de quoi il s'agit, ou si vous savez de quoi il s'agit.**

**ENQ : CITER, NE PAS DONNER LES DEFINITIONS DE CES DISPOSITIFS AVANT LA REPONSE A LA QUESTION**

- vous savez de quoi il s'agit
- vous en avez entendu parler sans bien savoir de quoi il s'agit
- vous n'en avez jamais entendu parler

**(ordre des facteurs aléatoire) :**

- le taux plein
- la décote
- la surcote



le cumul emploi et retraite  
la retraite progressive

**Concernant le moment de votre départ à la retraite :**

**Si info fichier statut=5 poser f1**

**F1] Vous êtes parti à la retraite avec une surcote, c'est-à-dire un bonus de pension lié au fait que vous avez travaillé plus longtemps qu'il n'était nécessaire pour obtenir le taux plein. Parmi les affirmations suivantes, laquelle correspondait le mieux à votre situation lors de votre décision de retarder votre départ à la retraite ?**

- vous n'étiez pas au courant du fait que vous auriez une surcote
- vous vouliez augmenter votre pension grâce à la surcote
- vous aviez envie de continuer à travailler, pour d'autres raisons que la surcote

**mis en « non réponse » si info fichier différente du déclaratif**

**Si info fichier statut=4 poser f2**

**F2] Vous êtes parti à la retraite avec une décote, c'est-à-dire une minoration de pension, liée au fait que vous n'avez pas validé assez de trimestres pour obtenir le taux plein. Parmi les affirmations suivantes, laquelle correspond le mieux à votre situation lors de votre décision de partir à la retraite ?**

- vous n'étiez pas au courant du fait que vous auriez une décote
- vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ à la retraite
- la perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante

**non réponse si info fichier différente du déclaratif**

**Si info fichier statut=1 ET C1=1 poser f3**

**F3] Vous êtes parti à la retraite au taux plein. Si vous aviez travaillé plus longtemps, vous auriez bénéficié d'une surcote, c'est-à-dire un bonus de pension. Parmi les affirmations suivantes, laquelle correspond le mieux à votre situation au moment de décider de partir à la retraite ?**

- vous ne saviez pas que vous pouviez avoir une surcote en travaillant plus longtemps
- votre situation ne vous permettait pas de retarder votre départ à la retraite
- le niveau de votre pension vous paraissait suffisant
- l'augmentation de votre pension grâce à la surcote était insuffisante pour vous inciter à continuer à travailler

**non réponse : info fichier différente du déclaratif**

**non réponse : non à tous les items, la seule raison c'est ne plus avoir envie de travailler**